

Concertation entre parties prenantes et développement économique

Déclaration du groupe des associations

Prendre en compte les attentes de toutes les parties prenantes pour implanter et développer des activités est un gage de succès puisque le projet résulte alors d'une synergie. La méthode est celle de la concertation que les recommandations ont pour objet de rendre utile et efficace.

La concertation repose d'abord sur une transparence fondée sur l'information et la communication tout au long de la vie du projet. Elle a souvent besoin de la consultation pour recueillir des avis à mettre en débat afin d'offrir aux différentes parties prenantes le moyen de s'approprier le sujet. Ainsi se développe une intelligence collective visant à approfondir la connaissance du projet et sa culture.

Il ne s'agit donc que de participation. Les lieux de concertation ne sont pas le lieu de décision. À chacun sa responsabilité mais la légitimité du décideur a tout à gagner à la construction partagée du projet qui lui permet de recueillir l'aval et la confiance du public concerné.

La concertation peut évidemment être détournée. Le meilleur moyen de lutter contre l'influence intéressée de certains intermédiaires est de s'appuyer sur les corps intermédiaires. Les grands mouvements associatifs présents sur l'ensemble du territoire sont, par nature, des corps intermédiaires, souvent agréés par l'État dans leur domaine de compétence. Ils sont constitués de citoyens engagés dans une démarche d'intérêt général, créateurs d'innovation sociale, générateurs d'expertise dans leur domaine et soucieux du bien-être tant individuel que collectif.

Pour autant, la parole collective n'exclut pas la parole individuelle, au contraire elle la rend plus instruite. Par exemple, si une association de consommateurs offre des avantages particuliers à ses adhérents, elle met son expertise au service de tous, donc de chacun.

Le mouvement associatif est un acteur fondamental de la démocratie participative qui constitue une force pour la démocratie représentative dans le cadre du dialogue civil. Ce dialogue peut être organisé de manière permanente, tels les conseils de développement dans les territoires. Cependant, il a besoin de revêtir des formes multiples, plus ou moins temporaires, ce qui justifie l'intérêt qu'il y a à recenser les bonnes pratiques dans un centre de capitalisation.

La concertation est un investissement. L'intérêt général n'est pas toujours l'intérêt commun et la réalisation d'un projet demande parfois des compensations. Tous les citoyens sont aptes à débattre

avec les experts mais cela nécessite des moyens pour s'informer, se former, se rendre disponible. Comme le dialogue social, le dialogue civil doit disposer de ses propres moyens de fonctionnement.

Pour comprendre que l'investissement dans la concertation est rentable, il est nécessaire de former les décideurs publics et privés. La gestion d'une entreprise, d'une collectivité ou de toute autre organisation collective sera d'autant plus efficiente que les processus de décision feront reposer la faisabilité d'un projet sur une connaissance partagée, dans un souci de cohérence et de durabilité. Alors, une fois la décision prise, au lieu d'entendre des « oui, mais... », exprimant encore des craintes, des doutes, des réticences, des méfiances, on entendra les « oui, et... » des parties prenantes attachées à la mise en œuvre et à la réussite.

Le groupe des associations a voté l'avis.